



Convocation chez le délégué du procureur

Par **jducloux**, le **06/10/2009** à **19:28**

Bonjour,

j ai été convoqué par le délégué du procureur dans le cadre d une affaire de bagarre. Pour résumé rapidement cette affaire, la personne m'a volé (et a reconnu le vol) mais je l ai frappé en premier, ce qui l'a blessé (fracture du nez), ensuite j ai moi meme été frappé par cette personne et ses amis en meme temps, ce qui m a blessé à mon tour (arcade ouverte). Nous avons tout les deux porté plainte. Je suis actuellement expatrié et j aurai aimé savoir quels étaient mes droits pour reporter cette convocation ou la faire depuis mon pays de résidence par le biais de l ambassade par exemple. De plus j aurai aimé savoir ce qui se passe dans ce genre d affaire, qu est ce que je risque? un rappel à la loi? une amende? quelque chose d autre?

d avance merci